



Terre adosser contre mur non mitoyen

Par **Hanivia**, le **24/04/2021** à **22:01**

J'ai un mur de clôture non mitoyen, hauteur de 2 rangés de moellons, mon voisin à décaisser le long de notre mur sur une partie de sa longueur, profondeur environ 20 à 30 cm, et cette terre il l'a adosser contre mon mur sur l'autre parti de la longueur jusqu'à hauteur complète du mur, en faite il a prolonger sa bute vers notre mur son terrain etant plus haut que le notre, terrain en pente. Car bien sur il ne nous a pas demander quoi que se soit car je sais qu'il n'a pas le droit. Quel recours avons nous , qui contacter ? Merci pour vos réponses.

Par **goofyto8**, le **25/04/2021** à **10:53**

bonjour,

[quote]

bien sur il ne nous a pas demander quoi que se soit car je sais qu'il n'a pas le droit.

[/quote]

Il a le droit de réaliser des terrassement et des déplacements de terre sur sa propriété.

Il n'a pas à demander d'autorisation d'urbanisme à la mairie pour cela, ni à en informer les voisins.

Vous pourrez juste l'attaquer en réparation de préjudice si la terre appuyée à votre mur venait à détériorer celui-ci

Par **Hanivia**, le **25/04/2021** à **13:59**

Désolé mais je ne suis pas d'accord avec votre réponse, c'est UN MUR DE CLOTURE et NON UN MUR DE SOUTÈNEMENT, en plus rien n'a été prévu pour l'étanchéité : drain,.....etc